



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **27**
 Nombre de votants : **32**
 Date de convocation : **22/03/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, Président de séance.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
 2017 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -
 LEHOUSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) – PUJOL,
 CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - PUIG (Sainte
 Colombe) - FERRER (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT,
 RUIZ BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER, BATALLER-
 SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) -
 ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA
 (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
 R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 T.VOISIN (Thuir) à S.RAYNAL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent:

A.DOUTRES (Caixas)
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 N.MON (Thuir)
 P.MAURY (Thuir)
 Monsieur René OLIVE a quitté la salle.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Madame Nadine CRUCQ est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Code INSEE : 66210
Etablissement : EAU POTABLE Budget
BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2017
Page n° 2

Département : PYRENEES ORIENTALES
Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR
Date d'Edition : 29/03/2018

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29/03/2018 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 32
VOTES : Contre _ Pour 32 Abstention _
Date de convocation : 22/03/2018

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M.Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 789 737,72		28 724,87	-	1 818 462,59
Opérations de l'exercice	487 848,49	1 434 809,01	1 066 658,80	470 685,21	1 554 507,29	1 905 494,22
TOTAL	487 848,49	3 224 546,73	1 066 658,80	499 410,08	987 258,57	3 723 956,81
Résultats de clôture		2 736 698,24		567 248,72		2 169 449,52
Restes à réaliser			448 724,96	438 073,60	448 724,96	438 073,60
TOTAL AUX ECHANGES	487 848,49	3 224 546,73	1 515 383,76	937 483,68	2 003 232,25	4 162 030,41
RESULTATS DEFINITIFS		2 736 698,24	577 900,08			2 736 698,24

(*) Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Affirme les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations:

les conseillers communautaires présents et représentés.

Cachet:



Pour expédition conforme,
P/le Président,

Remy ATTARD

24/2018

Réception par le préfet : 04/04/2018